

## **Face à l'inacceptable, le SNESUP-FSU et le SNASUB-FSU soutiennent les personnels en grève de l'UFR de Psychologie de l'université Toulouse-Jean Jaurès**

Le SNESUP-FSU et le SNASUB-FSU soutiennent la mobilisation et les revendications légitimes des personnels administratifs et des enseignant.e.s-chercheur.e.s de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Psychologie de l'université Toulouse-Jean Jaurès qui ont voté la grève à l'unanimité en Assemblée Générale (AG) le vendredi 16 septembre. Cette grève a été reconduite ce mardi 20 septembre jusqu'au vendredi 25 septembre.

L'UFR de Psychologie de l'université Toulouse-Jean Jaurès assiste depuis plusieurs années à une dégradation continue et rapide des conditions d'enseignement et de travail due à une augmentation des effectifs et à la diminution des moyens. Cette dernière année, la charge pédagogique est telle que les collègues toulousain.e.s jettent l'éponge : il manque 67 postes d'enseignant.e.s-chercheur.e.s et au moins 7 personnels administratifs. Les conséquences sur la réussite universitaire des étudiant.e.s et la santé des personnels arrivent à un point critique.

La situation n'est pas spécifique à cette UFR. Dans tous les établissements les conditions de travail des personnels s'aggravent depuis la mise en place des responsabilités et compétences élargies (RCE) introduites par la loi LRU. Les « gels de postes » auxquels sont conduites les directions d'université, faute de financements suffisants pour les déroulements de carrière et pour assurer les dépenses de fonctionnement permettant d'accueillir un nombre croissant d'étudiant.e.s, entraînent une baisse des taux d'encadrement et un recours massif aux contrats précaires. Le modèle de gestion managériale induit par les RCE entraîne une augmentation de la souffrance au travail de toutes les catégories de personnels de l'enseignement supérieur.

Il est plus qu'urgent que la France se donne les moyens de ses ambitions en matière d'enseignement supérieur et de recherche, et assure aux étudiant.e.s des conditions d'étude, et aux personnels des conditions de travail décentes ! Ce sont trois milliards et demi par an d'augmentation du budget de la Mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur (MIREs) pendant dix ans qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs de la STRANES (60 % d'une classe d'âge diplômée de l'ESR et 2 % de PIB pour l'ESR publics en 2026).

---

## **Université : le gouvernement et la CPU discriminent les personnes handicapées**

Les universités qui ne respectent pas l'obligation légale de compter 6 % de travailleur/euse.s handicapé.e.s dans leurs effectifs, devraient verser une contribution d'un montant total de 45 millions d'euros au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). L'objet de ce fond est de financer des mesures facilitant leur recrutement ou leur maintien en emploi (aménagement de poste, formation, etc.).

Depuis 2013, les universités bénéficient d'une dérogation accordée par le gouvernement, leur permettant de ne payer qu'un peu plus d'un tiers de la somme. Fin 2015, cette dérogation arrivait à son terme. Mais le gouvernement, à la demande des président.e.s d'universités, a décidé qu'elle serait prolongée d'au moins une année.

Le SNESUP-FSU condamne cette situation à l'encontre des personnes handicapées et demande que les universités se soumettent au droit applicable à l'ensemble des employeurs publics. Il condamne également la légèreté du tour de passe-passe budgétaire du ministère qui consiste, en prolongeant cette exonération, à demander aux équipes de direction des universités d'utiliser ces « fonds » pour la mise en sécurité des établissements dans le cadre du plan vigipirate écarlate !

---

## **Pour les titulaires d'une licence, la poursuite des études en master est un droit**

En cette rentrée universitaire, le CNESER réaffirme sa volonté de favoriser l'accès au cycle master au plus grand nombre d'étudiant.e.s dans le but de démocratiser l'accès à l'Enseignement Supérieur et élever le niveau de qualification de nos concitoyen.ne.s. Dans la poursuite des travaux effectués par le CSM, le CNESER revendique que tout.e étudiant.e ayant validé sa licence puisse poursuivre, de droit, ses études dans une mention de master compatible avec celle de sa licence. Par cette revendication, le CNESER s'oppose fermement à la proposition de loi déposée par le sénateur Jean-Léonce Dupont le 9 septembre.

La croissance des effectifs étudiants en L1 a été continue au cours des sept dernières années universitaires. Cela correspond à près de 40 000 étudiant.e.s supplémentaires pour 2015-2016. La poursuite de la croissance, sur le même rythme, des effectifs étudiants est confirmée pour la rentrée 2017. D'après les prévisions tendancielles du CEREQ, il y aura 666 000 étudiant.es en 2024 en master ce qui représente une hausse de 15.2 % par rapport aux effectifs de 2014. Or pour atteindre les objectifs fixés par le rapport StraNES de l'élévation du niveau de qualification comme suit : « 60 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, 50 % de diplômés au niveau licence, 25 % au niveau master, 20 000 docteurs par an, ... », il faut permettre à plus d'étudiant.e.s d'accéder au master dans des conditions dignes d'un service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Pour atteindre ces objectifs, le CNESER réaffirme sa volonté d'assurer à tou.te.s les étudiant.e.s un droit à la poursuite d'études entre le cycle licence et le cycle master et s'oppose à toutes formes de sélection au sein du cycle master. Il exige que le gouvernement mette en place les moyens humains et matériels nécessaires digne d'un service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour accueillir des étudiant.e.s et garantir la cohérence pédagogique de la formation des masters, tout au long de leurs 4 semestres, par le rôle structurant de la formation à et par la recherche, en M1 comme en M2 et pour maintenir sur l'ensemble du territoire une offre de master permettant à chaque diplômé.e de licence de jouir de son droit à la poursuite des études sans mobilité contrainte.

*Motion votée au CNESER du 20 septembre 2016, par 23 pour (FSU, UNEF, CGT, CFTD) 2 contre (UNSA) 1 abstention et 2 refus de vote (FO)*